

2022

**(décision
modificative
n°3)**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

métropole
GrandNancy

Table des matières

Présentation consolidée de la décision modificative n°3	3
I. Présentation détaillée par politique publique.....	5
A) Mobilité et développement durable	5
B) Services et infrastructures	7
C) Ressources	8
II. Ecritures comptables spécifiques.....	9
A) Emprunts d'équilibre	9
B) Recettes fiscales	9
C) Autofinancement	10
III. Inscription n'impactant pas l'équilibre général des budgets : décision modificative technique.....	11

Présentation consolidée de la décision modificative n°3

FONCTIONNEMENT					
POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE	DEPENSES		RECETTES	
		REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE
EAU ET ASSAINISSEMENT	EAU	270 000 €			
Total EAU ET ASSAINISSEMENT		270 000 €			
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	DEPENSES DE STRUCTURE	1 700 000 €		500 000 €	
Total FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION		1 700 000 €		500 000 €	
MOBILITES	TRANSPORTS EN COMMUN	602 100 €		- 570 900 €	
Total MOBILITES		602 100 €		- 570 900 €	
OPERATIONS CENTRALISEES A LA DIRECTION DES FINANCES	AUTOFINANCEMENT		658 500 €		
	RECETTES FISCALES			2 481 500 €	
Total OPERATIONS CENTRALISEES A LA DIRECTION DES FINANCES			658 500 €	2 481 500 €	
Total général		2 572 100 €	658 500 €	2 410 600 €	

INVESTISSEMENT					
POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	DEPENSES		RECETTES	
		REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE
EAU ET ASSAINISSEMENT	RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (AP)	500 000 €			
Total EAU ET ASSAINISSEMENT		500 000 €			
MOBILITES	P2M (AP)	108 500 €			
Total MOBILITES		108 500 €			
OPERATIONS CENTRALISEES A LA DIRECTION DES FINANCES	AUTOFINANCEMENT				658 500 €
	EMPRUNT D'EQUILIBRE			- 50 000 €	
Total OPERATIONS CENTRALISEES A LA DIRECTION DES FINANCES				- 50 000 €	658 500 €
Total général		608 500 €		- 50 000 €	658 500 €

La décision modificative n°3 est ciblée sur 3 politiques publiques, les mobilités, l'eau et l'assainissement, ainsi que le fonctionnement de l'institution, spécifiquement les dépenses de personnel.

- En section de fonctionnement, 2,572 M€ de dépenses supplémentaires ainsi qu'une baisse de 0,079 M€ de recettes sont prévues.

Parmi les principales dépenses qu'il a été nécessaire d'inscrire en fonctionnement, il convient de relever :

- 1,70 M€ pour la hausse des dépenses de personnel suite aux revalorisations successives du SMIC et du point d'indice ces derniers mois ;
- 0,60 M€ pour l'ajustement de la rémunération du délégataire de la DSP transport, la participation au SMTSN et la compensation de la gratuité ;
- 0,27 M€ en raison de la hausse du nombre d'interventions de maintenance sur le réseau d'eau qui génère une augmentation des travaux de terrassements préalables.

En recettes, la très grande majorité des inscriptions supplémentaires (2,41 M€) sont constituées de recettes fiscales ; en effet, la compensation, par l'Etat, de la suppression de la taxe d'habitation est effectuée par le versement d'une fraction de TVA ; le montant définitif est finalement meilleur qu'attendu (96 M€ pour 93,7 M€ prévus), il est donc d'ores et déjà inscrit une part de celui-ci. Par ailleurs l'augmentation des montants mensuels perçus au titre du versement mobilité permet d'anticiper a minima un produit supplémentaire de 1,28 M€.

- En section d'investissement, les dépenses nouvelles sont de 0,609 M€, et cela dans une situation où les recettes prévisionnelles sont revues à la baisse (-0,05 M€).

Parmi les principales dépenses qu'il a été nécessaire d'inscrire en investissement, il convient de relever la modification de 2 autorisations de programme :

- Sur l'AP Réseaux de distribution d'eau potable, 0,5 M€ pour les travaux de refoulement vers le réservoir de Bellevue.
 - Sur l'AP P2M, 0,1 M€ pour permettre de verser la commission de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) dans le cadre de l'achat des trolleybus ;
- En définitive, la DM3 dégrade l'épargne nette de 0,2 M€ pour atteindre un niveau de 39,9 M€ pour une prévision initiale à 40,9 M€ ; l'emprunt d'équilibre atteint une prévision de 90,6 M€, soit 0,05 M€ de moins (2,3 M€ pour DM1 ; 2,7 M€ pour DM2 et -0,05 M€ pour la DM3)

I. Présentation détaillée par politique publique

A) Mobilité et développement durable

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
MOBILITES	P2M (AP) TRANSPORTS EN COMMUN	602 100 €	- 570 900 €	108 500 €	
Total général		602 100 €	- 570 900 €	108 500 €	

Les modifications apportées au BP 2022 pour la politique publique relevant des mobilités et du développement durable sont essentiellement liées à :

- L'ajustement des parts fixes et variables de la délégation de service public des transports en commun :
 - o la rémunération fixe est ajustée à hauteur de **1,247 M€** de crédits supplémentaires dont 0,700 M€ au titre de la révision des prix afin de prendre en compte l'impact de la hausse des prix de l'énergie constatée dès le mois de novembre 2022. S'ajoutent 0,543 M€ pour les modifications d'offre de service sur l'exercice 2022 dont 0,343 M€ au titre du financement du service Vélostan du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 et 0,200 M€ au titre du financement d'une nouvelle liaison Brabois express du 29 août 2022 au 31 décembre 2022 ;
 - o Il y a lieu de procéder à une désinscription de crédits de **- 0,940 M€** en dépenses et en recettes au titre de la rémunération variable du délégataire. En effet, elle est directement proportionnelle à la fréquentation des services délégués, qui s'est révélée inférieure à celle anticipée. Cela s'explique en raison de difficultés d'exploitation avec une correspondance à l'arrêt vélodrome entre janvier et mai 2022, et d'autre part en raison de la résurgence de la crise sanitaire en janvier 2022, avec plages de télétravail imposées.
- Une inscription complémentaire de **0,295 M€** de crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement doit permettre de prendre notamment en charge la hausse de la participation de la Métropole du Grand Nancy au Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy (SMTSN) pour 0,163 M€ portant la participation totale à 1,684 M€. Cette augmentation fait suite à l'actualisation de la contribution 2022 soit 1,275 M€ ainsi qu'une dépense exceptionnelle de 0,409 M€ correspondant au règlement définitif du partage de recettes 2019. Par ailleurs une inscription complémentaire de 0,131 M€ doit permettre le remboursement au SMTSN des compensations que lui-même verse à son délégataire au titre de l'accès gratuit au réseau Sub sur le territoire de la Métropole les week-ends pour les moins de 18 ans. Ces inscriptions nouvelles sont compensées par des recettes supplémentaires pour un montant de **0,369 M€** dont 0,249 M€ pour règlement définitif du

partage de recettes 2021 et 0,120 M€ pour le remboursement des frais de mise à disposition de personnel remboursés par le SMTSN à la Métropole.

- L'ajustement des crédits de paiement pour l'autorisation de programme (AP) du plan métropolitain des mobilités (P2M), pour un montant de 108 500 € ; cette inscription ne modifie cependant pas le montant de l'AP, puisque cette somme est réduite des crédits de paiement initialement inscrits pour l'exercice 2030 ; cet ajustement permettra de régler la commission de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) pour la passation du marché subséquent d'achat de Trolleybus 24m rechargeable en ligne. Cette commission représente 0,3% du montant du marché et correspond à une prestation de 155 jours à 700 €HT la journée.

B) Services et infrastructures

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
EAU ET ASSAINISSEMENT	EAU RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (AP)	270 000 €		500 000 €	
Total général		270 000 €		500 000 €	

Les principales modifications apportées au BP 2022 pour la politique publique relevant de l'eau et de l'assainissement, comprennent les ajustements suivants :

- Le service exploitation réseau eau détecte et répare environ 200 fuites sur le réseau d'alimentation en eau potable et y effectue également diverses interventions de maintenance curative chaque année. Les opérations de terrassement préalables à ces interventions sont externalisées. En 2022, le nombre d'interventions curatives et de réparations de fuites est en légère augmentation et plusieurs interventions ont eu lieu sur des conduites de gros diamètres avec pour conséquence des terrassements importants. Au regard des consommations budgétaires actuelles, les crédits restants s'avèrent insuffisants pour terminer l'exercice budgétaire 2022. Il convient d'inscrire **0,270 M€** en dépenses de fonctionnement.
- L'opération de renouvellement des refoulements vers le réservoir de Bellevue de pour l'autorisation de programme (AP) réseaux de distribution d'eau potable présente un avancement plus important que prévu. En effet, certaines difficultés techniques (croisement des aqueducs) ont pu être gérées assez rapidement et la cadence de pose globale est également supérieure aux prévisions. En conséquence, il convient d'anticiper la consommation de crédits de paiement **0,500 M€** initialement prévus en 2023.

C) Ressources

POLITIQUE PUBLIQUE	CENTRE DE RESPONSABILITE/ AUTORISATION DE PROGRAMME	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION	DEPENSES DE STRUCTURE	1 700 000 €	500 000 €		
Total général		1 700 000 €	500 000 €		

Les principales modifications apportées au BP 2022 pour la politique publique relevant du fonctionnement de l'institution, comprennent les ajustements suivants :

Depuis plusieurs années, la Métropole du Grand Nancy a un souci constant de maîtriser ses frais de personnel. Cela se traduit par le caractère non systématique des remplacements de départs à la retraite ou suite à une mutation, le développement de la mobilité interne, les remplacements différés dans le temps et un effet de Noria (agents partis à la retraite et remplacés par des agents de grade et/ou d'échelon inférieur) positif.

Ainsi, le budget primitif est élaboré au plus juste, prenant en compte les points évoqués précédemment. Cependant, au cours de cette année, plusieurs éléments non prévus au BP 2022 ont grevé les dépenses de personnel du budget général :

- La revalorisation du SMIC de + 2,65 % au 1er mai 2022
- La revalorisation du point d'indice de + 3,5 % au 1er juillet 2022
- L'intégration des agents du SIS au 1er juillet 2022
- La revalorisation du SMIC de + 2,01 % au 1er août 2022
- La réforme de la catégorie B au 1er septembre 2022
- L'intégration des agents Ville de la direction des finances, de la direction des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées et de 3 agents de la direction des ressources humaines au 1er septembre 2022
- Les recrutements non réalisés en 2019 et 2020 (effet report essentiellement lié au Covid-19) qui n'ont pu permettre d'amortir les effets des mesures précédentes
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) plus élevée en 2022 en raison de l'inflation

Les prévisions d'atterrissage au 31 décembre 2022 démontrent que les dépenses de masse salariale du budget général vont être supérieures au BP 2022 voté. Aux vues des éléments exposés, il est demandé une décision modificative d'un montant de **1,7 M€**.

II. Ecritures comptables spécifiques

A) Emprunts d'équilibre

INVESTISSEMENT

BUDGET EAU

Les nouvelles dépenses inscrites dans cette 2^{ème} décision modificative modifient les budgets, aussi il y a lieu d'ajuster les emprunts participant à leur équilibre.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
						1641		320	-50 000
									-50 000

B) Recettes fiscales

FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

La compensation versée par l'Etat en 2022 à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, correspondant à une fraction du produit de TVA nationale, apparait supérieure aux prévisions du BP 2022 suite à sa notification par les services de l'Etat. Un montant de 1,2 M€ supplémentaire peut donc être inscrit au titre de la DM3 2022.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
					01	7351		320	1 200 000
									1 200 000

BUDGET TRANSPORTS

L'augmentation des montants mensuels perçus depuis le début de l'année au titre du versement mobilité (5,5 M€ par mois en moyenne) permet d'anticiper un produit de 66 M€ contre 61,3 M€ inscrit au BP.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
					01	7351		320	1 281 500
									1 200 500

C) Autofinancement

Au regard des dépenses et des recettes portées dans cette DM3, les virements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget annexe eau et du budget annexe des transports sont modifiés comme suit :

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT BUDGET EAU

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
	023		320.OR	550 000	01	021		320.OR	550 000
				550 000					550 000

BUDGET TRANSPORTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM 2
01	023		320.OR	108 500	01	021		320.OR	108 500
				108 500					108 500

III. Inscription n'impactant pas l'équilibre général des budgets : décision modificative technique

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET ASSAINISSEMENT

Centre de responsabilité	Type	Sens	S/Fonct.	Nature	Progr	Service	Montant
Assainissement	Maintenance entretien	de		6156		480	- 80 000,00 €
	Dépenses de personnel	vers		6411		100	80 000,00 €